

FICHE
TECHNIQUE
 n°13

MUTUALISATION DES SERVICES ET DES ESPACES

- ☑ **Mobilité**
- ☑ **Ressources foncières**

ENJEUX EN QUELQUES MOTS

La mutualisation d'espaces et de services permet de réduire la consommation d'espace, l'impact écologique sur le territoire mais aussi de faire des économies.

La mutualisation de stationnement permet de limiter les constructions de places de parking et les dépenses associées (30 000 euros par place en surface). En effet, une même place peut servir à divers moments de la journée ou de la semaine, à plusieurs usagers différents (organisation temporelle).

Par ailleurs, la mutualisation de services au sein d'un bâtiment ou d'un îlot permet de mettre en commun des crèches, des cafétérias, une salle de sport, etc. Pour les entreprises, situées dans le bâtiment, cette organisation répond à des objectifs de bien-être et de gain de temps des employés afin d'optimiser la rentabilité.

Qu'est-ce qu'...

... Un espace de co-working ?

C'est un espace de travail partagé et collaboratif. Ainsi, en un même lieu se réunissent plusieurs professionnels de divers horizons qui peuvent échanger et discuter entre eux. L'intérêt est économique pour certains, car louer un bureau peut s'avérer onéreux, l'intérêt est intellectuel pour les autres, ils peuvent échanger des connaissances et des services.

... Une crèche interentreprises ?

C'est une crèche créée en partenariat d'entreprises, parfois de collectivités locales. La plupart du temps, elles sont gérées par des collectivités ou des associations et sont conventionnées par la Caisse d'allocations familiales et pratiquent la prestation de service unique (les familles y payent le même tarif que dans toutes les crèches collectives en France).

PRÉCONISATIONS

- **L'association de la population** aux projets de mutualisation d'espaces ou de services est une des clés principales à la réussite des projets.
- **La mutualisation de stationnement** nécessite de limiter la réalisation de places privées et de prévoir la mutualisation dans le PLU.

Exemples de bonnes pratiques

- En gare de Paris-Nord, une crèche a été installée, elle permet aux personnes empruntant le train tous les jours pour aller travailler, de déposer et récupérer leurs enfants sur leur trajet. Cela permet une optimisation du temps, la gare n'est plus un simple lieu de passage mais un lieu de services et de vie.
- A Ivry, lors de la révision du PLU, des éléments destinés à favoriser la création de parkings mutualisés ont été intégrés à l'article 12 : « [il est] possible de réaliser un parc de stationnement commun à plusieurs opérations. Ce parking pourra desservir plusieurs catégories d'usagers (résidents, employés, clients des commerces, visiteurs d'équipement public...) situés à moins de 300 mètres de celui-ci ».

Pour en savoir plus

- Anne Faure, ss.dir., Espace public et stationnement, Rue de l'Avenir, septembre 2011, Fiche n°8, 8p.
- Le Certu, La mutualisation du stationnement, stationnement- éléments juridiques, Fiche n°2, 2010, 8p.
- Site de la branche SNCF Gares & Connexions qui rénove et développe les gares du réseau SNCF, <http://www.gares-connexions.com/>